**Service du commissariat des armées**

**Plate-forme commissariat Paris**

|  |
| --- |
|  |

|  |
| --- |
| **CADRE-RÉPONSES** |

**OFFRE DE LA SOCIÉTÉ :**

**……………………………………….**

|  |
| --- |
| **DAF\_2024\_001277**  **Objet du marché :**  **Restauration fondamentale de la couche picturale, du support toile et des cadres de 4 tableaux (Hallé, Brenet, Beaufort, Lagrenée)**  Lot n° 1 : Restauration fondamentale de la couche picturale et du support toile de 4 tableaux (Hallé, Brenet, Beaufort, Lagrenée) |

**Le présent cadre-réponses, complété par la société dont le nom figure en page de garde, constitue l’offre sur laquelle elle s’engage de façon ferme et définitive dans le cadre de l’exécution des prestations objet du marché ci-dessus.**

Il est complété le cas échéant des réponses de la société aux demandes de précision sur son offre.

Le présent cadre-réponses doit impérativement être **intégralement complété** par chaque soumissionnaire pour le marché auquel il soumissionne sous peine d’irrégularité de son offre.

Il se décompose en 3 paragraphes :

* Le paragraphe I intitulé *« Exigences minimales »* porte sur les éléments non négociables devant être respectés sous peine d’irrégularité de l’offre ;
* Le paragraphe II intitulé « *Éléments demandés au titre des critères d’attribution* » porte sur les éléments de réponse valorisés au titre de l’analyse des offres pour les critères d’attribution autres que le critère prix ;
* Le paragraphe III intitulé *« Éléments demandés à titre d’information* » porte sur d’autres éléments que l’acheteur demande à titre d’information.

Consignes particulières :

**Les informations d’ordre général ne concernant pas spécifiquement les prestations demandées ne doivent pas être intégrées dans ce cadre-réponses.**

Tout document spécifique ou extrait spécifique de document mis en référence dans la rubrique concernée doit être joint directement à la suite du présent cadre-réponses. Pour les documents contenant des éléments autres que ceux demandés dans le cadre de chaque chapitre, ne joindre que l’extrait concernant directement la réponse.

Pour rappel :

* le soumissionnaire ne peut pas modifier ce document ;
* l’offre décrite dans le présent document doit impérativement satisfaire aux exigences minimales mentionnées dans les documents de marché (article 3.3 du règlement de la consultation).

Dans le cas contraire, l’offre de la société est déclarée irrégulière.

# Exigences minimales

Le soumissionnaire répond par oui ou par non quant à la conformité aux exigences minimales fixées ci-dessous.

Le soumissionnaire doit impérativement fournir la preuve de la conformité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Exigence minimale** | **Conformité** | | **Moyen de preuve à fournir obligatoirement** |
| **oui** | **non** |  |
| **Les restaurateurs intervenant sur la restauration des quatre tableaux doivent être habilités « Musée de France »** |  |  | Habilitations pour chaque restaurateur |
| L’équipe chargée de la restauration du support doit être composée a minima de quatre (4) personnes |  |  | Note méthodologique – cadre réponses |
| L’équipe chargée de la couche picturale a minima de six (6) personnes. |  |  | Note méthodologique – cadre réponses |
| Le planning proposé (tranche ferme et tranches optionnelles cumulées) doit être inférieur ou égal à 12 mois pour l’ensemble des tableaux |  |  | Note méthodologique – cadre réponses |
| Le soumissionnaire doit fournir au titre du cadre-réponses **tous** les constats d’état et diagnostics nécessaires à la bonne appréciation de l’offre. |  |  | Note méthodologique – cadre réponses |

**Exigences minimales (EXI MINIMALE)** : Il est précisé aux soumissionnaires que ces exigences minimales ne sont pas négociables et que leur offre est déclarée irrégulière si elles ne sont pas respectées, et cela **dès la première exigence minimale cochée comme « non conforme »**. Par ailleurs, il est précisé que le soumissionnaire doit être en capacité de justifier de sa capacité à se conformer à chaque exigence minimale.

# Éléments demandés au titre des critères d’attribution

Les modalités concernant l’évaluation des critères et sous-critères sont définies à l’article 5 du règlement de la consultation DAF\_2024\_001277.

Le soumissionnaire doit impérativement compléter tous les tableaux du présent paragraphe pour pouvoir être noté et classé.

## Critère « Méthodologie d’intervention » (40 points)

### Sous-critère 1 : Qualité du constat d’état et du diagnostic (15 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter un constat d’état accompagné de photographies, et un diagnostic pour chacun des tableaux (**4 constats avec diagnostic sont attendus**).

A titre indicatif, le constat ne doit pas dépasser 10 pages par tableau.

**Réponse du soumissionnaire (sur 15 points) :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : Méthodologie d’intervention sur la couche picturale et le support toile des tableaux vis-à-vis des prestations attendues pour la tranche ferme, conformément à l’article 15.1 du CCP (15 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter une méthodologie d’intervention **à argumenter** sur la couche picturale et le support toile pour chacun des tableaux (**4 méthodologies sont attendues**).

Chaque méthodologie doit être accompagnée au minimum d’une présentation et d’une explication argumentée et chronologique du protocole et des matériaux utilisés. Il doit être complété d’un tableau récapitulatif du temps passé sur chaque grand poste exprimé en heures (**4 tableaux récapitulatifs sont attendus**) ainsi que d’une chronologie des opérations en fonction de l’état de conservation des tableaux.

*Tableau récapitulatif à insérer dans la réponse et à compléter pour chaque tableau* :

|  |  |
| --- | --- |
| Auteur/Titre | |
| Type d’opération – tranche ferme | Durée en heures |
| Opérations de décrassage de la couche picturale |  |
| Opérations de nettoyage de la couche picturale (vernis, mastics et repeints) |  |
| Opérations de masticage |  |
| Opérations de réintégration de la couche picturale, vernis compris |  |
| Opérations de traitement du support (consolidation ou reprise du rentoilage) |  |

Le soumissionnaire sera jugé à la fois sur la qualité du protocole présenté et sur l’adéquation entre les constats d’état et les diagnostics proposés au sous-critère n°1 et la méthodologie d’intervention.

**Réponse du soumissionnaire (sur 15 points) :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : Méthodologie d’intervention sur le démontage et la reprise de transposition des tableaux vis-à-vis des prestations attendues pour les tranches optionnelles, conformément à l’article 15.2 du CCP (10 points)

Il est demandé au soumissionnaire de proposer une méthodologie d’intervention de démontage et de reprise de transposition pour chacun des tableaux (**4 méthodologies sont attendues**).

Chaque méthodologie doit être accompagnée au minimum d’une justification argumentée du choix de la technique et des matériaux utilisés ainsi que du temps de travail estimé pour chaque opération.

Le soumissionnaire sera jugé à la fois sur la qualité du protocole présenté et sur l’adéquation entre les constats d’état et les diagnostics proposés au sous-critère n°1 et la méthodologie d’intervention.

**Réponse du soumissionnaire (sur 10 points) :**

|  |
| --- |
|  |

## Critère « Moyens humains » (20 points)

### Sous-critère 1 : Profil et expérience du responsable d’opération pour les 4 tableaux (5 points)

Il est demandé au soumissionnaire de détailler le nombre de chantiers de restauration fondamentale de tableaux grands formats (supérieurs à 2x2 m) réalisés dans les 10 dernières années par le responsable d'opération, qui sera désigné pour coordonner les travaux de restauration du lot n° 1 conformément à l’article 15 du CCP.

Ces informations doivent être présentées dans un CV du responsable d’opération, incluant la nature des interventions réalisées pour chaque projet, et, si possible, le chiffrage ou le montant des opérations.

Le soumissionnaire précisera également la composition de l'équipe ayant participé à chaque chantier, avec les noms, le nombre de membres, et leurs rôles respectifs.

**Réponse du soumissionnaire (sur 5 points) :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 2 : Expérience du responsable de l’équipe support dans le traitement d’œuvres transposées (10 points)

Il est demandé au soumissionnaire de désigner et détailler le nombre d’opérations de consolidation ou de reprise de transposition réalisées par le responsable de l’équipe support. Pour chaque opération mentionnée, le soumissionnaire précisera le format du tableau, la nature des opérations effectuées et le temps passé. Une attention particulière sera portée sur le format du tableau.

Le soumissionnaire sera jugé sur la diversité, la complexité et le format des œuvres transposées et des protocoles mis en œuvre.

**Réponse du soumissionnaire (sur 10 points) :**

|  |
| --- |
|  |

### Sous-critère 3 : Composition et organisation de l’équipe des restaurateurs dédiés à la réalisation des travaux de restauration (5 points)

Il est demandé au soumissionnaire de présenter l’équipe qu’il propose de réunir pour répondre aux objectifs du marché dans le délai imparti et détaille les expériences (nombre d’année d’expérience de travaux de restauration) des restaurateurs affectés à l’exécution du lot n° 1 en fournissant un CV contenant la formation et l'expérience pour chacun des intervenants.

Le mandataire explique de quelle manière est organisé le chantier en précisant le rôle de chacun des membres de l'équipe et comment il assure la communication entre eux.

*Pour rappel, l’équipe chargée de la restauration du support doit être composée a minima de quatre (4) personnes et l’équipe chargée de la couche picturale a minima de six (6) personnes.*

**Réponse du soumissionnaire (sur 5 points) :**

|  |
| --- |
|  |

## Critère « Planning » (10 points)

### Sous-critère 1 : Durée et organisation des travaux de restauration (10 points)

Afin d’étudier l’organisation et le temps dédié à la réalisation des travaux de restauration, le soumissionnaire présente une proposition de planning général étalé sur 12 mois pour les 4 tableaux en faisant apparaître pour chaque tableau le temps de traitement par tranches (fermes et optionnelles) et par grands postes (décrassage et nettoyage, mastics et réintégration, traitement support).

Le planning a pour objectif à la notification du marché public d’établir un planning de réalisation.

Les délais d’exécution annoncés doivent correspondre à une valeur numérique unique. Il n’est pas possible de proposer une tranche/plage.

**Réponse du soumissionnaire (sur 10 points) :**

|  |
| --- |
|  |

# Éléments demandés à titre d’information

Il est demandé au soumissionnaire de préciser à titre d’information les équipements de protection individuelle (EPI) utilisé par les restaurateurs qui seront en charge de la restauration.

**Réponse du soumissionnaire :**

|  |
| --- |
|  |